

# AFFAIRE LÉGERET FRANÇOIS L. PARLE

«JE SUIS COMME UN FUNAMBULE QUI A UN SEUL BUT: TENIR DEBOUT SUR UNE CORDE ÉTROITE ET AVANCER QUOI QU'IL ADVIENNE»



**LIEU DU CRIME** C'est dans une belle et spacieuse villa dominant le lac Léman, sur les hauteurs de Vevey, que les corps sans vie de Ruth Légeret – la mère adoptive de François Légeret – et de Marina Studer ont été retrouvés, le 4 janvier 2006.

**REBONDISSEMENT** Alors qu'il n'a cessé de clamer son innocence, François Légeret, en prison depuis plus de onze ans, vient d'envoyer une requête de révision à la Cour d'appel du Tribunal cantonal vaudois. Il y présente un fait nouveau. Interview à Bochuz.

Texte SABINE PIROLI

Le soleil brille sur les bâtiments jaune sable des Etablissements de la plaine de l'Orbe ce vendredi après-midi. Vêtu d'un t-shirt vert olive, d'un pull zippé noir et d'un pantalon de training Adidas de la même couleur, calme et détendu, François Légeret s'avance dans la pièce aménagée en parloir au moyen de tables à deux ou à quatre places. Seules ou en groupe, dix personnes sont venues rendre

visite à «leur» prisonnier. Deux automates à boissons permettent de rendre ce moment un peu plus convivial. Le Vaudois, condamné à la prison à vie, a une heure et demie, montre en main, pour se raconter et expliquer sa démarche.

**Comment allez-vous?** Physiquement, ça va. Mais moralement, je sens les années et cette contrainte exercée par le système judiciaire. L'avocat vient au compte-goutte. Le jugement a ordonné le séquestre de mes revenus, je

bénéficie donc de l'assistance judiciaire. Cela dit, je suis très content de celui qui s'occupe de mon cas actuellement. Par le passé, certains avaient tendance à faire le minimum ou ne servaient que de boîte aux lettres. Avec les années, on comprend la façon de fonctionner de certains avocats: c'est au moment où il s'agit de faire des recours, et que l'on est en plein désarroi, qu'ils présentent leur facture d'honoraires.

**Vous vous apprêtez à envoyer votre requête de**

**révision à la Cour d'appel du Tribunal cantonal du canton de Vaud. Combien de temps vous a pris la rédaction de ces 91 pages?**

J'y ai travaillé trois à quatre mois. J'ai attendu que l'affaire Dubois (*ndlr: l'assassin de la jeune Marie*) soit passée pour que la mienne ne soit pas minimisée par certains médias. Ma cellule, que j'occupe seul, est remplie de papiers et de classeurs fédéraux. J'en ai une cinquantaine. J'ai aussi une petite imprimante et je dois louer l'ordinateur (30 francs par mois >

**SORTIE**

Cette photo a été prise en septembre 2012, lors d'une visite à l'hôpital de Châtel-Saique François Légeret a été autorisé à faire à la mère de son amie qui était mourante, une dame qui l'a toujours soutenu. La main sur son épaule est celle du père de son amie.





**ANIMAUX** François Légeret les adore. Il avait notamment trois chiens, deux lamas, deux ânesses et un cheval, un frison appelé Diamond, qui est mort alors qu'il était en détention.

avec la télévision) sur lequel j'écris. J'ai d'autres procédures civiles en cours, ouvertes par des parties adverses, qui concernent des réclamations pécuniaires. C'est la conséquence de ma condamnation injuste.

**Pourquoi avoir rédigé ce document seul?**

Jusqu'en 2011, je faisais confiance aux avocats et je n'avais jamais décortiqué à fond le jugement qui me concernait, car ça m'écoeurait. Mais à force d'être déçu par les avocats, j'ai préféré prendre ma propre défense. J'agis moi-même par déception.

**Quel est l'élément nouveau qui vous permet de déposer cette requête?**

Le témoignage du fils de la boulangère, Sébastien Albanesi, que le journaliste d'investigation Jacques Secretan a révélé dans son dernier livre\*. Feu M<sup>me</sup> Albanesi, – qui a un lien direct avec les faits – a témoigné qu'elle avait servi ma mère et ma sœur aux alentours de 17 heures, heure de la fermeture de la boulangerie, le 24 décembre 2005, alors que la justice m'accuse de les avoir tuées aux alentours de midi, ce jour-là. Son fils confirme que sa mère n'a jamais été confuse, comme cela lui a été reproché par la justice. Il soutient aussi qu'il a bien fêté Noël le 24 décembre en famille, avec sa mère, qui lui a raconté qu'elle venait de servir ma maman et ma sœur à la boulangerie un peu plus tôt, ce soir-là.

**Avez-vous beaucoup d'espoir que cette requête soit acceptée? Ce n'est pas la première que vous déposez...**

J'ai un espoir si j'ai la chance de tomber sur un juge correct et impartial. Et si je ne fais rien,

c'est comme si j'admettais des faits que je n'ai pas commis.

**Comment faites-vous pour tenir le coup?**

Je m'accroche à mon innocence et à l'espoir que mon amie me donne. Je pense également beaucoup à ma mère. Elle m'a toujours aimé. Et j'ai également trouvé un moyen: dormir. Lorsque je dors, je suis ailleurs et je diminue le temps de la détention. Heureusement, je ne rêve jamais que je suis en prison. Le cauchemar, c'est quand je me réveille. Ici, ce qui est lourd, c'est la monotonie et le fait d'être privé de projets. Je suis comme un funambule qui a un seul but: tenir debout sur une corde étroite, avancer quoi qu'il advienne, sans regarder ni à gauche, ni à droite, ni en haut, ni en bas, pour ne pas tomber. Mon but est d'être enfin entendu et qu'on reconnaisse mon innocence.

**Qui vous soutient?**

Des personnes de l'association FL et des politiciens, à travers mon amie Marlène. Des inconnus m'écrivent également, parfois. Ils m'envoient quelques mots, me disent qu'ils croient en mon innocence et qu'ils sont choqués par le fonctionnement du système judiciaire. Ça me fait du bien, mais je ne réponds pas beaucoup. Question visites, actuellement, je n'ai pas beaucoup de temps à consacrer à d'autres amis (Pascal, Carine, Raymonde) que mon amie qui m'aide dans mes démarches judiciaires. J'ai le droit à quatre ou cinq visites d'une heure et demie par mois.

**Comment se passe votre quotidien?**

Je suis responsable des machines à la buanderie. Je travaille de 7 h à 11 h et de 13 h à 16 h. Durant

ces heures, j'arrive à oublier que je suis en prison. La majorité des surveillants sont corrects, parce que moi aussi je suis correct avec eux. Quant aux autres détenus, ils sont gentils. J'ai été frappé deux fois, dont une fois à la nuque, ce qui ne laisse pas de traces. Un voisin de cellule mettait sa musique à fond, je lui ai demandé de baisser le volume et il m'a frappé. En prison, vous ne pouvez pas être mou. Il ne faut pas montrer que vous vous laissez faire, sinon, vous vous faites avoir. Il faut s'imposer.

**Qu'est-ce qui vous manque le plus?**

Ma liberté et le fait de pouvoir me défendre en faisant des recherches dans des bibliothèques ou sur Internet. J'aimerais aussi pouvoir consulter mon avocat lorsque j'en ai besoin. Je souhaiterais également pouvoir travailler plus. Ici, on ne peut pas gagner plus de 36 francs par jour. Je reçois 300 francs net par mois. En prison, tout est compliqué. Même pour obtenir une simple pommade, il faut remplir une fiche. La compagnie d'autres gens me manque également ainsi que mes animaux, qui me donnaient beaucoup d'énergie. J'avais notamment trois chiens que j'avais recueillis à la SPA, car ils avaient été maltraités: Lory, Océane et Rocco. Je ne sais pas ce qu'ils sont devenus.

**Etes-vous croyant?**

Je suis catholique par fidé-

lité à mes parents, mais je ne crois plus depuis longtemps. J'ai mon côté spirituel, je suis plus axé sur l'homme. Je sais que certains sont corrects et d'autres pas. Parfois, je demande l'aide de mon père décédé et de ma mère. Je crois plus en mon père qu'au bon Dieu. J'ai toujours été respectueux de ma famille.

**Que regrettez-vous depuis le commencement de cette affaire?**

Ne pas avoir été auprès de ma mère au moment du drame.

**Qui est coupable de la mort de votre mère et de son amie Marina Studer?**

Intimement, je ne sais pas. Il reste toujours le mystère des deux empreintes (celle d'une main et d'une chaussure) sur le tricot de M<sup>me</sup> Studer. On ne sait toujours pas à qui elles appartiennent.

**Quel est votre point de vue sur la disparition de votre sœur, Marie-José Légeret?**

Il faut poser cette question à mon frère. Le 11 janvier 2006, il était convaincu qu'elle était morte par homicide. C'est le seul qui a pu dire qu'elle était morte. Moi, je ne sais pas si elle est en vie ou si elle est décédée.

**Dans la tête de qui aimeriez-vous être durant deux ou trois minutes?**

Dans celle du juge d'instruction Jean-Pierre Chatton et dans celle du procureur général Eric Cottier. Pour arriver à comprendre pourquoi ils m'ont condamné injustement.

\* **L'affaire Légeret – Un assassin imaginaire,** Jacques Secretan, Editions Mon Village, 143 pages.

PHOTOS: PHILIPPE DUTOIT ET DR

**Qu'est-ce qu'une requête de révision?**

La requête de révision envoyée mardi 14 mars à la Cour d'appel du Tribunal cantonal du canton de Vaud comporte 91 pages rédigées par François Légeret. Hors norme, un tel document? Avocat vaudois pratiquant notamment le droit pénal, Rolf Ditesheim – qui n'a jamais assumé de mandat dans cette affaire – répond par l'affirmative. «A priori, un avocat faisant les choses à fond devrait pouvoir synthétiser les arguments utiles en une quinzaine de pages.» Mais qu'est-ce qu'une procédure de révision? «Elle n'est pas destinée à se plaindre de vices formels ou de mauvaise application du droit matériel. C'est un moyen extraordinaire permettant uniquement de revoir une décision judiciaire entrée en force entachée d'une erreur de fait, si de nouveaux faits ou moyens de preuve sont apparus.» Ce n'est pas le style, mais bien les arguments de fond qui comptent dans un tel document. Bonne nouvelle pour François Légeret: la justice n'exige pas la même chose du texte d'un justiciable que de celui d'un avocat. Rolf Ditesheim précise encore: «Déposer soi-même une demande de révision, sans mandater un avocat, ne signifie pas forcément partir perdant. Mais cela signifie assurément ne pas mettre toutes les chances de son côté.» La requête déposée, la Cour d'appel pénale du Tribunal cantonal procède à son examen: si la demande de révision est manifestement irrecevable ou non motivée, la Cour n'entre pas en matière. Dans le cas contraire, si la requête est admise, la décision attaquée est annulée partiellement ou entièrement. «La juridiction d'appel rend alors elle-même une nouvelle décision si l'état du dossier le permet. A défaut, elle renvoie la cause pour nouveau traitement et nouveau jugement à l'autorité qu'elle désigne (Ministère public ou tribunal).» Dans le premier cas, la réponse parviendra rapidement à François Légeret. En cas d'entrée en matière, l'attendre sera plus une question de mois que de semaines. Dernier point: sous réserve de récusation de tous les magistrats vaudois compétents, il n'est pas possible de demander à être jugé hors du canton. Selon Rolf Ditesheim, «les compétences judiciaires sont fixées par la loi. On ne choisit pas son juge.» S. P.

**Les mystères insondables de «l'affaire Légeret»**



**AMITIÉ** Marie-José Légeret, Marina Studer et Ruth Légeret lors de vacances en Inde, en 1988. Ruth et Marina, membre de la noblesse péruvienne, s'étaient connues en Inde, où les Légeret ont adopté deux enfants grâce à Terre des hommes. Les deux femmes étaient de grandes amies.

**RAPPEL DES FAITS** Onze ans après les faits, alors que François Légeret a été condamné au terme d'une procédure qui a tenu en haleine les Romands, les mêmes questions entêtantes demeurent.

Texte ARNAUD BÉDAT

C'est un mystère qui reste dans le fond aussi opaque qu'un roman de la Série noire. Avec le même suspense, la même densité, la même épaisseur psychologique d'un huis clos total, dont on ne sait, au final, à peu près rien, douze ans après les faits qui se sont produits en décembre 2005.

Certes, depuis, la justice est passée. L'enquête a bien désigné un coupable. Les juges ont condamné et recondamné François Légeret, 52 ans aujourd'hui. Au regard de la loi des humains, il a donc tué sa mère, Ruth Légeret, 81 ans, une vieille dame immensément riche, veuve d'un architecte connu de la région, et son amie Marina

Studer, 80 ans, Bâloise d'origine péruvienne venue passer les Fêtes avec elle dans une villa cossue des hauteurs de Vevey. Les deux cadavres, dans un état de décomposition avancée, gisaient au pied des escaliers, dans le hall d'entrée de la villa du chemin des Ruerettes. Pas de trace d'effraction, aucune trace de vol. Rien. Mais l'intrigue se corse encore: Marie-José, 56 ans, la fille de Ruth, qui vivait avec elle, est également portée disparue. Le 24 décembre, elle a encore été vue une dernière fois à Manor, au centre commercial Saint-Antoine, faisant des courses. S'est-elle volatilisée à l'autre bout du monde ou l'a-t-on aussi tuée puis enterrée on ne sait où? Sa voiture, retrouvée stationnée devant le garage de la villa, ne fait qu'épaissir le mystère. Drôle de famille: >



**RECONSTITUTION** C'est le 23 août 2006 que les policiers, le juge d'instruction et le procureur ont procédé à la reconstitution. Seule une microtracce d'ADN de François Légeret, sur le col déchiré de la chemise de nuit de sa mère, sera retrouvée.



**CONDAMNÉ** François Légeret a 44 ans lorsqu'il est condamné à la prison à vie, le 27 juin 2008, lors de son premier procès. Le 18 mars 2010, d'autres juges et jurés du Tribunal d'arrondissement de Lausanne l'ont de nouveau condamné à la même peine.



**DISPARITION** Marie-José Légeret a été vue aux caisses du magasin Manor, le 24 décembre à 11 h 45. Les courses achetées le jour même du drame n'ont jamais été retrouvées. A ce jour, personne ne sait ce qu'il est advenu de la sœur de François Légeret.



**TÉMOIGNAGE** La boulangère de Vevey, Jacqueline Albanesi, a toujours assuré, avec force repères temporels crédibles, qu'elle avait servi Marie-José Légeret et sa mère aux alentours de 17 heures le 24 décembre, alors que la justice prétend qu'elles ont été tuées vers midi ce jour-là.

cette femme férue d'ésotérisme avait fermé son cabinet médical de Vevey pour vivre avec sa mère dans cette villa du drame qu'elle disait «parasitée par de mauvaises vibrations». Elle était persuadée d'avoir été envoûtée lors d'un séjour en Ouganda durant sa jeunesse. Sa mère, accompagnée de son inséparable amie, Marina, l'avait notamment emmenée à plusieurs reprises rencontrer en audience privée un prêtre exorciste, basé près de Rome. Pour les juges, malgré l'absence d'indice et du moindre début de preuve, François Légeret a bien évidemment tué sa sœur aussi. Bilan: triple homicide. Deux procès, le premier en juin 2008, le second en mars 2010 et de nouvelles demandes de révision qui échouent toutes les unes après les autres. Et des verdicts toujours identiques: prison à vie.

**Une tête de coupable**

Le long des rues étroites de la petite ville sans histoire de Vevey, la fameuse «affaire Légeret» n'a pas fini de faire parler d'elle – et sans doute pour quelques générations encore. Mais toujours avec cette discrétion mêlée parfois de pudeur qui caractérise les habitants de ces bords paisibles du Léman. Tout le monde ici parle encore à voix basse, avec un fatalisme mêlé de résignation. Le doute subsiste, envers et contre tout. Et les rebondissements, dans cette affaire, n'ont pas manqué depuis plus de dix ans.

Certes, le coupable désigné a tout fait également pour se rendre parfaitement infréquentable aux yeux de l'opinion. Arrogant, procédurier changeant presque d'avocat comme de chemise, la parfaite tête de l'em-

ploi, renfermé, sombre, froid, et en résumé, il faut bien le dire, parfaite tête à claques. Avant le drame, il vivait seul, aux Monts-de-Corsier, dans une belle demeure avec vaste jardin estimée à 2 millions de francs, cernée par les biches, les ânes, les chevaux et les lamas, avec superbe panorama sur le lac et les Alpes. Deux mariages qui ont périçlé rapidement, dont le dernier avec une psychologue québécoise. Sa mère, Ruth, l'appelait «mon trésor». C'était son petit dernier, mais aussi son préféré. Le plus fidèle, le plus gentil, le plus serviable et le plus sensible de ses gamins. Mais aussi le plus gâté. Le seul aussi, avec Marie-José, qui ne l'avait jamais trahie. Ces trois-là formaient d'ailleurs, de l'avis de nombreux témoins, un trio très soudé. Fusionnel même, disent certains. Peu avant le drame, François avait encore offert à sa mère un labrador qui, avec le caniche Babou, égayait la vieillesse de l'octogénaire. Mais, quelques jours avant Noël, les rapports commencent à se détériorer entre la mère et le fils bien-aimé. Le 23 décembre 2005, Ruth appelle une de ses vieilles amies avec laquelle elle fait chaque semaine de la peinture sur porcelaine, son grand hobby. «Je passe Noël avec Marie-José et une amie de Bâle», dit-elle avec enthousiasme. Elle se plaint aussi des problèmes qu'elle rencontre avec son fils François, dont elle semble souffrir. Mais rien ne laisse alors présager que cette femme très pieuse, qui rêvait de finir ses jours au Tessin, n'a plus que quelques heures à vivre...

Mais voilà. Il y a aussi la face sombre de François, celle sur laquelle les juges se sont acharnés. «Depuis tout petit, il

était intéressé par l'argent, témoigne un proche. Il avait 8 ans quand il est arrivé en Suisse. Il tenait des propos d'enfant comme «mon papa a tant de voitures». En fait, il a toujours été discret et peu bavard, mais a peut-être été trop gâté.» Quelques semaines avant le drame, François Légeret souhaitait reprendre seul la gestion des appartements qu'il avait confiés à une gérance de Vevey et qui dégagent entre 200 000 et 300 000 francs de loyers mensuels. Mais, surtout, il était promis, le moment venu, à un très bel héritage, bien sûr, même divisé entre tous les enfants: sa mère Ruth était imposée sur une fortune de plus de 17 millions de francs et un revenu de plus de 800 000 francs... «Mais l'ambiance au sein de la famille était devenue détestable depuis quatre ou cinq ans, confie un proche. François voulait posséder sa maman et diviser tout le monde.» Devant les policiers, il commence par nier. Mais, placé ensuite devant l'évidence d'une microtracce d'ADN retrouvée sur le col de la chemise de nuit de sa mère, il avouera vite s'être bien présenté le 24 décembre en début d'après-midi au domicile du chemin des Ruerettes, à Vevey. Ne possédant pas les clés, il aurait sonné à la porte avant, selon ses dires, de voir apparaître sa sœur, Marie-José, et de découvrir les deux cadavres au pied de l'escalier, à l'intérieur de la villa. Elle lui aurait alors raconté que leur mère était tombée après une bagarre. François l'aurait ensuite aidée à déplacer son corps et s'en serait retourné chez lui, se murant dans le silence, terrifié à l'idée que s'il alertait lui-même la police, il passerait

immédiatement pour le suspect idéal... Il reviendra ensuite sur cette version, prétendant l'avoir inventée de toutes pièces.

**Un meurtrier identifié... dans un rêve**

Mais cela n'y changera rien. Après une enquête de quatre semaines, la messe était déjà dite: le juge d'instruction, Jean-Pierre Chatton, avait trouvé le coupable: François, inculpé d'homicide sur la base d'un «faisceau d'indices», est arrêté le 2 février 2006. Le scénario du drame lui sera livré sur un plateau par celui que toute la presse appelle désormais Simon, l'un des frères de François, qui a touché sa part de gâteau depuis longtemps, et s'est brouillé depuis avec toute la famille. Devant deux inspecteurs de la gendarmerie vaudoise, persuadé de détenir la clé de l'énigme, il se met à parler: son épouse, raconte-t-il, fait souvent des rêves dont certains se sont révélés exacts. Et dans son sommeil sa femme a clairement identifié l'auteur des crimes: François! Elle l'a vu débarquer à la villa des Ruerettes pour tenter d'obtenir une signature sur un papier et se disputer ensuite avec sa mère. Puis, comme dans une séquence d'un film noir, elle assiste au triple meurtre et voit ensuite le corps de Marie-José emporté vers une destination inconnue dans le coffre d'une voiture... De son côté, Simon a lui aussi des visions: il est sûr que le cadavre de sa sœur doit reposer quelque part au col du Jaun (FR). On la cherchera bien là-bas, en vain...

Peu d'indices probants, pas de preuves matérielles évidentes, les éléments troublants foisonnent, à commencer par la date exacte du crime: 23 ou 24 décembre? Et

puis il y a cette mèche de cheveux de Marie-José – placée là par François pour maquiller le crime, soutiendra évidemment l'accusation – retrouvée dans la main gauche de Ruth. Et encore ces traces de chaussures Caterpillar retrouvées sur les lieux du drame et non identifiées. Comme l'empreinte de cette main (qui n'est pas celle de François), dont la trace bien visible a été constatée par les experts de la police scientifique dans le dos de la seconde victime, Marina Studer...

Et puis il y aura encore ce dernier rebondissement, la fameuse boulangère de Vevey, Jacqueline Albanesi, qui affirmera jusqu'à son dernier souffle, il y a deux ans, avoir bien servi à son comptoir Ruth Légeret et sa fille Marie-José le samedi... 24 décembre 2005 peu avant 17 heures, alors que, selon les conclusions des enquêteurs, elles auraient déjà dû être mortes, les homicides ayant été pour les enquêteurs perpétrés «entre 10 h et 14 h» le même jour. Même rien

**ÉNIGME**

**Le mystère reste entier quant à la disparition de Marie-José Légeret, fille de Ruth et sœur de François. Est-elle en vie? Est-elle morte? Aucune trace de cette femme médecin dépressive n'a jamais été retrouvée.**

n'y fera pour faire basculer la conviction des juges au terme d'un dernier procès: la pauvre boulangère, selon eux, se serait juste emmêlé les pincesaux...

Deux victimes, une disparue, un coupable désigné et condamné, pas de réels aveux ni de preuves, mais seulement quelques indices, et beaucoup de mystères. «On ne saura jamais la vérité», répètent quelques vieux Vaudois sans illusions, attablés dans un bistrot de Vevey. 

